

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
D'ADJOINT·E·S TECHNIQUES DE 1ère CLASSE
SPECIALITÉ MAGASINISIER·ÈRE CARISTE
Ouvert à partir du 3 mars 2026

Un recrutement sans condition de diplôme pour accéder au 1er grade du corps des adjoint·e·s techniques de 1ère classe - spécialité magasinier·ère cariste est organisé à partir du 3 mars 2026.

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

L'agent·e a pour mission de passer, préparer et réceptionner les commandes et réalisera les missions suivantes :

- o Réception et préparation et des équipements commandes
- o Vérification de la conformité des commandes
- o Inventaire des marchandises
- o Contrôle du respect du planning
- o Manipulation des colis, petites opérations de manutentions
- o Tenue et gestion des stocks
- o Participation à la préparation de manifestations événementielles
- o Suivi des commandes fournisseurs et traitements des litiges éventuels

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Travail physique - station debout prolongée - Manipulation de charge et/ou produits de diverses natures et utilisation de matériel de manutention (monte-chARGE, chariot, sacs, ...) - (CACES 2,3 et 5 apprécié) - Port de chaussures de sécurité - Travail sur ordinateur - Déplacements possibles (Permis B apprécié) - Contact avec les agents d'autres services.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Disposer d'un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Être en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Sélection des candidatures sur dossier :

II – Épreuves d'admission :

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à occuper l'emploi, au cours duquel les candidats disposent des 3 premières minutes pour présenter leurs parcours professionnels et leurs motivations pour le poste (durée totale : 15 minutes – coefficient 1)
- 2) Epreuve pratique de mise en situation professionnelle (durée d'environ 1h30)
 - Effectuer un bon de distribution
 - La réalisation d'un inventaire
 - Le contrôle de livraison

Pour l'épreuve orale :

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

- Votre parcours professionnel,
- Les compétences acquises,
- Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions de magasinier·ère cariste.

Il est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants :

- Les missions d'un adjoint technique spécialité magasinier·ère cariste,
- Les droits et devoirs des fonctionnaires,
- L'organisation de la Ville de Paris.

Vous trouverez l'ensemble de ces informations sur le site de la Ville de Paris ainsi que sur la fiche fonction jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la Direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris ainsi que sur le site www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an, sous réserve que leur manière de servir ait donné satisfaction.

Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **DU 26 JANVIER AU 13 FEVRIER 2026**

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, diplômes ...)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise également un recrutement des adjoint·e·s techniques de 1ère classe - spécialité magasinier·ère cariste par voie spécifique, réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, notamment aux travailleurs en situation de handicap.

Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. **Un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour le dépôt des dossiers.**

Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, diplômes)

MODALITÉS DES ÉPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE

Les candidats dont le dossier est jugé recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale : Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à occuper l'emploi
- Une épreuve pratique : mise en situation professionnelle

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves doivent joindre un certificat médical récent, à compléter et à télécharger sur le site www.paris.fr/recrutement, établi par un médecin agréé·e, précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s est disponible auprès du centre de gestion de votre département ou consultable à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail.

En cas de réussite, les agents recrutés le seront en qualité d'agents contractuels pour une durée d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir démontré leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.